

# Certificat Tracker

Sous-jacent: « Global Big Cap Lithium » Portfolio (CHF)

Maturité: 29.01.2026

Le produit ne représente pas une participation dans un des placements collectifs de capitaux conformément aux articles 7 et suivants de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne nécessite donc pas d'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Par conséquent, les investisseurs dans ce produit ne peuvent pas bénéficier de la protection spécifique des investisseurs prévue par la LPCC. En outre, les investisseurs dans ce produit supportent le risque d'émetteur.

Ce document sera déposé auprès d'un organe de contrôle suisse conformément à l'article 45 de la loi fédérale sur les services financiers (ci-après LSFIn).

## Résumé

### Remarque aux Investisseurs

Ce résumé est une introduction aux conditions définitives (« Termsheet (conditions définitives) » ou «ce Document») des instruments financiers référencés dans ce document (le «produit») et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base.

Toute décision d'investissement relative au produit ne doit pas être prise uniquement sur la base de ce résumé mais sur les informations contenues dans le Prospectus de Base et les présentes conditions définitives. Les investisseurs doivent en particulier lire la section «Facteurs de risque» du Prospectus de Base et la section «3. Risques significatifs supportés par l'investisseur» du présent document.

**Toute responsabilité pour les informations contenues dans ce résumé est limitée aux cas où les informations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou incohérentes lorsqu'elles sont lues avec le Prospectus de Base et les autres parties ce document.**

Emetteur et Lead Manager	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne Suisse (S&P AA/stable)
Type de Produit	BCV Certificat Tracker Statique
Classification SSPA	Produit de participation - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map émise par la Swiss Structured Products Association
Mode de gestion	Statique
N° valeur / ISIN / Symbole SIX	132 119 483 / ISIN CH1321194834 / LITHBC
Type de cotation	Unité
Monnaie de référence du certificat	CHF
Prix d'émission	CHF 100.00
Prix de référence	CHF 98.00
Traitement des revenus	Durant la vie du Certificat, les dividendes nets (déduction faite des impôts et frais éventuels) seront placés dans la poche cash.
Investissement minimum	1 Certificat
Type de Livraison	Cash
Date d'évaluation initiale / Période d'évaluation initiale	22.01.2024
Date de résiliation effective / Date d'évaluation finale	22.01.2026
Type d'offre	Offre publique en Suisse. Ce Produit est listé.

## 1. Description du produit

<b>Définition du produit</b>	Le Certificat Tracker est un produit structuré qui réplique la performance d'un sous-jacent de manière simple, liquide et à moindre coût. Ce Certificat Tracker est mise en œuvre par le biais d'une exposition notionnelle à un Portefeuille de Référence.
------------------------------	---

## DÉTAILS DE L'ÉMISSION

<b>Classification SSPA</b>	Produit de participation - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map émise par la Swiss Structured Products Association
<b>N° valeur / ISIN / Symbole SIX</b>	132 119 483 / ISIN CH1321194834 / LITHBC
<b>Emetteur et Lead Manager</b>	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne Suisse (S&P AA/stable)
<b>Surveillance prudentielle</b>	La BCV Lausanne, Suisse, est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).
<b>Agent payeur</b>	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
<b>Agent de calcul du panier</b>	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
<b>Sous-Jacent</b>	Portefeuille statique répliquant le rendement d'un portefeuille réel décrit sous: «Composition du panier».
<b>Montant de l'émission</b>	5 000 Certificats (avec clause d'augmentation et de réouverture)
<b>Investissement minimum</b>	1 Certificat Tracker
<b>Monnaie de référence du certificat</b>	CHF
<b>Prix d'émission</b>	CHF 100.00
<b>Prix de référence</b>	CHF 98.00
<b>Frais de distribution</b>	Aucun frais de distribution
<b>Date d'évaluation initiale / Période d'évaluation initiale</b>	22.01.2024
<b>Date de paiement</b>	29.01.2024
<b>Date de résiliation effective / Date d'évaluation finale</b>	22.01.2026
<b>Date de remboursement</b>	29.01.2026

## CONDITIONS DU PRODUIT

<b>Modifications imprévues ou non convenues</b>	Toutes les modifications imprévues ou non convenues contractuellement des conditions du produit (par exemple en cas d'opérations en capital touchant les sous-jacents tels que des splits, des remboursements de la valeur nominale ou une conversion) seront communiquées à l'adresse internet <a href="http://www.bcv.ch/emission">www.bcv.ch/emission</a>
<b>Traitement des dividendes</b>	Durant la vie du Certificat, les dividendes nets (déduction faite des impôts et frais éventuels) seront placés dans la poche cash.
<b>Frais d'exécution et taxes de bourse</b>	Lorsque des transactions sur les sous-jacents du produit sont effectuées sur des places de bourse impactées par des frais d'exécution, des taxes de bourses ou tout autre frais liés à l'acquisition ou la vente de sous-jacents, ces derniers sont répercutés sur la performance du Certificat. Il peut s'agir notamment de droit de timbre, de taxe sur les transactions financières (FTT) ou tout autre frais add-hoc lié à l'achat des composants ou la vie du portefeuille.
<b>Remboursement du Certificat Tracker</b>	Le montant de remboursement par certificat en monnaie de référence du certificat correspond à la valeur du certificat définie par l'Agent de Calcul à sa discrétion raisonnable lors de la date d'évaluation finale ou de la résiliation effective. L'Agent de Calcul se base sur la valeur du Portefeuille de Référence ou un de ses multiples ainsi que sur la somme des valeurs de tous les composants du Portefeuille de Référence. La liquidation finale du portefeuille est considérée comme une recomposition.

<b>Risque de liquidité au moment du remboursement</b>	Si la revente des titres entrant dans la composition du certificat devait être fortement influencée par la liquidité journalière, l'émetteur se réserve le droit de négocier les ordres de vente sur plusieurs jours afin de ne pas pénaliser le prix de remboursement du Certificat Tracker.
<b>Droit de résiliation de l'émetteur</b>	L'émetteur dispose du droit de résilier la totalité des Certificats Tracker en circulation à tout moment, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission. L'annonce relative devra être faite au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.  Si en cours de vie du produit, le prix atteint 25% du prix d'émission voire en-dessous, l'émetteur pourra également résilier immédiatement les Certificats Tracker sans annonce préalable. L'annonce de la date de résiliation effective sera faite dans les meilleurs délais.
<b>Droit de résiliation de l'investisseur</b>	Outre la possibilité de vendre ses Certificats Tracker sur le marché secondaire, l'investisseur dispose du droit, sous réserve que l'émetteur n'ait pas exercé son droit de résiliation auparavant, de résilier tous les Certificats Tracker qu'il détient. Il ne peut le faire que trimestriellement le dernier Mardi de chaque trimestre, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission.  L'annonce de résiliation devra être transmise à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective en respectant les modalités de résiliation décrites ci-dessous. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à une période pouvant aller jusqu'à 30 jours de négoce à partir de la date de résiliation effective. Pour des raisons d'illiquidité de certains constituants traités, aucune garantie ne peut être donnée sur le respect de la période d'évaluation finale.
<b>Modalités de résiliation pour l'investisseur</b>	Pour pouvoir exercer valablement son droit de résiliation, et sous réserve que l'émetteur n'ait pas préalablement exercé le sien, l'investisseur devra faire parvenir ses instructions à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. Cette communication peut être faite par courrier ou par mail aux adresses mentionnées sous « Contacts remboursement ».  La Banque dépositaire de l'investisseur doit préciser dans sa communication à l'agent de calcul : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ son nom, adresse et Clearing</li><li>▪ le numéro de valeur du Certificat Tracker</li><li>▪ le nombre de Certificats Tracker concernés</li><li>▪ la date de résiliation effective (celle-ci doit être au moins d'un mois après la date de réception de la notification par l'émetteur)</li></ul> L'agent de calcul confirmera la résiliation à la Banque Dépositaire de l'investisseur en précisant notamment la date de résiliation effective.

## MARCHÉ SECONDAIRE, COTATION, CLEARING

<b>Cotation, segment de marché</b>	La cotation sera demandée au marché principal de SIX Swiss Exchange et maintenue au plus tard jusqu'à la clôture la veille de la date d'évaluation finale.
<b>Marché secondaire</b>	L'Emetteur assure un marché secondaire quotidien pendant les jours d'ouverture de la bourse SIX Swiss Exchange entre 09h15 et 17h15. L'écart entre le prix d'achat et le prix de vente ne dépassera, en aucun cas 3% (habituellement 1%) et un montant minimum de CHF 50 000 sera proposé à l'achat et à la vente.  Toutefois, en cas de conditions异常 de marché ou tous autres événements non prévisibles (comme par exemple la suspension du négoce d'une bourse à laquelle appartient un titre du panier), l'Emetteur se réserve le droit d'interrompre ses cotations.
<b>Clearing</b>	SIX SIS AG
<b>Matérialisation</b>	La Valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée et toute impression et livraison de constituants individuels sont exclues.

## FISCALITÉ

### Informations générales

Ces informations fiscales ne fournissent qu'un aperçu général sur les conséquences fiscales possibles liées à ce produit à la date de son émission. Les lois et les pratiques fiscales peuvent changer et avoir un effet rétroactif.

Dans tous les cas, il appartient à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.

### Suisse

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces constituants dans leur fortune privée, les gains réalisés lors de l'aliénation des Certificat Tracker sont considérés comme des gains en capital. Ils ne constituent actuellement pas un revenu imposable.

Les distributions nettes, inclus dividendes nets ainsi qu'intérêts nets (impôts et frais éventuels déduits) réinvestis représentent un revenu imposable.

Le certificat n'est pas soumis au droit de timbre de négociation fédéral.

Le certificat n'est pas soumis à l'impôt anticipé.

### Fiscalité US

Les revenus générés par ce produit considérés comme "dividend equivalent" (ou assimilés à des dividendes de source américaine) au sens de la section 871(m) du code fiscal américain peuvent être soumis à une retenue d'impôt à la source en vertu notamment de l'accord Qualified Intermediary (QI) et de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliant Act). La BCV prélève les montants dus au terme de cette législation fiscale. Tous les prélèvements effectués en raison de l'application de la section 871(m) du code fiscal américain ne seront pas compensés ni par la BCV ni par aucun autre tiers. Cela signifie que l'investisseur recevra un revenu plus bas que celui qu'il aurait reçu sans une telle déduction.

## INFORMATIONS JURIDIQUES

### For, droit applicable

Lausanne, droit suisse

### Documentation du Produit

Le présent document, le termsheet (conditions définitives), contient les conditions définitives du produit.

Le termsheet (conditions définitives) ainsi que le prospectus de base pour l'émission des titres, rédigés en anglais et avec leurs modifications successives éventuelles (« prospectus de base »), constituent la totalité de la documentation pour ce produit (« Documentation du Produit ») et, par conséquent, le termsheet (conditions définitives) doit toujours être lu avec le prospectus de base et tout supplément à celui-ci. Les termes utilisés dans le termsheet (conditions définitives), mais qui n'y sont pas définis, ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus de base.

La documentation du produit peut être obtenue gratuitement auprès de la BCV - 276-1598, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse, ou via e-mail ([structures@bcv.ch](mailto:structures@bcv.ch)). La documentation du produit est également disponible sur le site [www.bcv.ch/emissions](http://www.bcv.ch/emissions). Les avis relatifs à ce produit sont valablement émis par la publication telle que décrite dans le prospectus de base. Par ailleurs, tout changement des conditions du présent produit est publié sur [www.bcv.ch/emissions](http://www.bcv.ch/emissions).

Lors du remplacement du prospectus de base par une nouvelle version, le termsheet (conditions définitives) doit être lu conjointement avec la dernière version valide du prospectus de base (chacune, « dernière version du prospectus de base ») qui a succédé soit (i) au prospectus de base, soit (ii) si une ou plusieurs versions successives du prospectus de base ont déjà été publiées, à la plus récente version du prospectus de base publiée, et l'expression « Documentation du Produit » doit être interprétée en conséquence.

L'émetteur consent à l'utilisation du prospectus de base (y compris la dernière version du prospectus de base) conjointement avec le termsheet correspondant en lien avec une offre publique des produits par tout intermédiaire financier autorisé à faire de telles offres.

## 2. Perspectives de gains et de pertes

<b>Prévision de marché</b>	Ce Certificat Tracker vise à profiter d'une hausse de valorisation des titres qui composent le panier.
<b>Profit potentiel</b>	En cours de vie du produit, le détenteur du Certificat Tracker peut réaliser un gain lorsque le prix de marché du produit est supérieur à son prix d'acquisition. Au terme du Certificat Tracker (à la date d'évaluation finale) les perspectives de profits sont similaires à celles du sous-jacent.
<b>Perte potentielle</b>	Une perte peut se matérialiser en cas de revente du produit en cours de vie du produit ou en cas de remboursement à un prix inférieur au prix d'acquisition à la date d'évaluation finale. Si le produit contient des sous-jacents libellés dans une devise différente de la monnaie de référence du Certificat Tracker CHF la diminution de ces taux de change face au CHF est une source d'évolution défavorable du prix du Certificat Tracker.
<b>Scénarios</b>	

Performance du Certificat en Monnaie de Référence du Certificat (y.c. frais inclus dans le produit)	Montant remboursé par Certificat
25%	CHF 122.50
10%	CHF 107.80
0%	CHF 98.00
-5%	CHF 93.10
-10%	CHF 88.20
-25%	CHF 73.50

## 3. Risques significatifs supportés par l'investisseur

<b>Tolérance au risque</b>	Les risques sont similaires à un investissement direct dans les composants du Portefeuille de Référence (évolution du cours de bourse, durée de détention du produit, volatilité des prix, etc.).  Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les investisseurs. L'investisseur est notamment invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» (disponible dans les locaux de la BCV ou sur son site internet : <a href="http://www.bcv.ch/static/pdf/fr/risques_particuliers.pdf">www.bcv.ch/static/pdf/fr/risques_particuliers.pdf</a> ) avant toute opération.
<b>Risque d'émetteur</b>	L'investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'émetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi.  La conservation de la valeur de l'instrument de placement ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'émetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit structuré.  Le rating de l'émetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.
<b>Marché secondaire / liquidité de marché</b>	Dans des conditions spéciales de marché, quand l'émetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'émetteur.
<b>Risque de marché</b>	L'investisseur est exposé aux risques d'ajustement du sous-jacent, d'inconvertibilité, et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telle que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce, ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent.  L'investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité ainsi que celles prévues par l'émetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.

<b>Risque de change</b>	L'investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs aux taux de change.
<b>Autres risques</b>	Il est conseillé aux investisseurs de consulter les autres risques potentiels décrits en détails dans le Prospectus de Base.
<b>Ajustement</b>	L'Emetteur se réserve le droit d'adapter la composition du Certificat Tracker en cas d'évènements particuliers sur l'un des constituant du Portefeuille de Référence comme une fusion, une acquisition ou si la négociabilité devenait fortement restreinte (liste non exhaustive). L'ajustement s'effectuera, dans l'intérêt des Investisseurs, selon les usages du marché en vigueur.

## Informations importantes

<b>Indications générales</b>	Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future. Ce document est informatif; il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques. L'émetteur n'a pas l'obligation d'acquérir ce(s) sous-jacent(s).
<b>Période de souscription</b>	Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées; l'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.
<b>Conflit d'intérêt</b>	En sus des frais de distribution, la BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquérir ou en disposer.
<b>Restrictions de vente</b>	La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. US, US persons, UK, UE, Guernsey); elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable.
<b>Date de publication</b>	23.01.2024

## Contacts

<b>Equipe de vente</b>	Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV
<b>Téléphone</b>	021 212 42 00 Nous attirons votre attention sur le fait que les communications sur ce numéro peuvent être enregistrées. Lorsque vous nousappelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure
<b>Fax</b>	021 212 13 61
<b>Internet / mail</b>	<a href="http://www.bcv.ch/invest">www.bcv.ch/invest</a> / <a href="mailto:structures@bcv.ch">structures@bcv.ch</a>
<b>Courrier</b>	BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne

## Contacts remboursement

<b>Courrier</b>	BCV, Support Produits Structurés et Emissions, 283-1404, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse
<b>Mail</b>	<a href="mailto:spf@bcv.ch">spf@bcv.ch</a>

## 4. Composition du panier

**Composition du panier au 30.09.2024**

Titre	ISIN	Bourse de référence	Devise	Pondération	Nbre de titres
Pilbara Minerals	AU000000PLS0	ASE	AUD	9.74%	5.23895
Eve Energy Co	CNE100000GS4	Shenzhen	CNY	11.98%	2.10112
Ganfeng Lithium Group Co Ltd	CNE100000SF6	Shenzhen	CNY	8.13%	2.01948
Tianqi Lithium Corp	CNE100000T32	Shenzhen	CNY	6.00%	1.45884
Contemporary Amperex Technology Co Ltd	CNE100003662	Shenzhen	CNY	15.51%	0.52682
Tdk	JP3538800008	Tokyo	JPY	11.69%	1.11880
Samsung Sdi Co	KR7006400006	Korea SE	KRW	9.98%	0.04207
Lg Energy Solution	KR7373220003	Korea SE	KRW	10.49%	0.04038
Albemarle	US0126531013	New York	USD	7.27%	0.09362
Soc Quim Min	US8336351056	New York	USD	8.08%	0.23633
Poche CASH			CHF	1.13%	1.16181